

## 116

---

 ENVISAGER LE TRANSFERT DES SERVICES DE SANTÉ AU  
 MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES
 

---

**RECOMMANDATION:** Que le gouvernement fédéral étudie la faisabilité du transfert des services de santé pour les Indiens, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et établisse si ce transfert serait directement et indirectement avantageux pour les Indiens et les Inuit handicapés.

**SANS SUITE**


**Pas important:** De l'avis du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, la population autochtone ne considère pas l'étude comme prioritaire. Si elle juge la question importante, il sera alors prêt à l'étudier. Il a déclaré: «Si le Comité recommande que le gouvernement fédéral affecte les ressources nécessaires pour étudier attentivement cette question, si c'est ce que vous dites, bien entendu, je pense qu'il faudra alors prendre la question au sérieux. D'après mon expérience personnelle, cette question n'a jamais été prioritaire, mais cela ne veut pas nécessairement dire qu'une étude ne s'impose pas».

**Transfert:** Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est d'avis que la nouvelle politique sur la santé des Indiens, adoptée en septembre 1979, et qui aboutirait au transfert des services de santé aux collectivités indiennes, était conforme à l'intention de la recommandation. Le ministère n'a pas précisé s'il étudierait la possibilité d'un transfert.

**Prudence:** La Fraternité nationale des Indiens (FNI) appuie la recommandation avec prudence, soulignant qu'elle souscrit simplement à une étude de «faisabilité». La FNI est cependant généralement favorable à l'idée d'un «organisme unique».

**Consent:** La recommandation n'a pas été appliquée, mais le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) a déclaré consentir à examiner la question. Cependant, dans une récente lettre, le ministre a déclaré que SNBS (Santé nationale et Bien-être social), à titre d'organisme responsable des services médicaux, est le mieux à même d'administrer les services de santé offerts à la population indienne et aux Inuit. Il est d'avis que le transfert de responsabilités «ne ferait que retarder la prestation et l'amélioration des services». Dans une lettre ultérieure, il s'est dit prêt à étudier avec la FNI la faisabilité d'une étude de ce genre.

**Malentendu:** Il semble que cette recommandation ait donné lieu à quelque malentendu, c'est-à-dire que le Comité aurait laissé entendre que ce transfert était souhaitable. *Le Comité n'a tiré aucune conclusion de ce genre.* Il est plutôt d'avis que suffisamment de motifs justifient une étude de faisabilité, et il exhorte les intéressés à l'entreprendre le plus tôt possible.